



Revenue Canada
Taxation

Revenu Canada
Impôt

NR4A-RCA
Supplementary — Supplémentaire

STATEMENT OF AMOUNTS PAID TO NON-RESIDENTS OF CANADA TO WHICH THE PROVISIONS OF PARAGRAPH 212(1)(j) OF THE INCOME TAX ACT APPLY
ÉTAT DES MONTANTS PAYÉS À DES NON-RÉSIDENTS DU CANADA AUXQUELS S'APPLIQUENT LES DISPOSITIONS DE L'ALINÉA 212(1)(j) DE LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Year	(A) Refund of Employer Contributions <i>Remboursement des cotisations de l'employeur</i>	(B) Refund of Employee Contributions <i>Remboursement des cotisations de l'employé</i>	(C) Distributions <i>Répartition</i>	(D) Payments on account of purchase price of interest in RCA <i>Paiement à valeur sur le prix d'achat d'un droit dans une convention de retraite</i>	(E) Other <i>Autre</i>
Année	(F) Non-Resident Income Tax Deducted <i>Impôt sur le revenu des non-résidents retenu</i>	(G) Foreign Social Security Number <i>Numéro de sécurité sociale à l'étranger</i>			

PAYEE: Surname First (in capital letters), Usual First Name and Initials, and Full Address
BÉNÉFICIAIRE: Nom de famille d'abord (en majuscules), prénom usuel et initiales et adresse complète

Name and Address of Payer
Nom et adresse du payeur

- For Payer Custodian or Third Person Purchaser SEE INFORMATION ON REVERSE
- Pour le payeur gardien ou le tiers acheteur VOIR LES RENSEIGNEMENTS AU VERSO

5



Revenue Canada
Taxation

Revenu Canada
Impôt

NR4A-RCA
Supplementary — Supplémentaire

STATEMENT OF AMOUNTS PAID TO NON-RESIDENTS OF CANADA TO WHICH THE PROVISIONS OF PARAGRAPH 212(1)(j) OF THE INCOME TAX ACT APPLY
ÉTAT DES MONTANTS PAYÉS À DES NON-RÉSIDENTS DU CANADA AUXQUELS S'APPLIQUENT LES DISPOSITIONS DE L'ALINÉA 212(1)(j) DE LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Year	(A) Refund of Employer Contributions <i>Remboursement des cotisations de l'employeur</i>	(B) Refund of Employee Contributions <i>Remboursement des cotisations de l'employé</i>	(C) Distributions <i>Répartition</i>	(D) Payments on account of purchase price of interest in RCA <i>Paiement à valeur sur le prix d'achat d'un droit dans une convention de retraite</i>	(E) Other <i>Autre</i>
Année	(F) Non-Resident Income Tax Deducted <i>Impôt sur le revenu des non-résidents retenu</i>	(G) Foreign Social Security Number <i>Numéro de sécurité sociale à l'étranger</i>			

PAYEE: Surname First (in capital letters), Usual First Name and Initials, and Full Address
BÉNÉFICIAIRE: Nom de famille d'abord (en majuscules), prénom usuel et initiales et adresse complète

Name and Address of Payer
Nom et adresse du payeur

- For Payer Custodian or Third Person Purchaser SEE INFORMATION ON REVERSE
- Pour le payeur gardien ou le tiers acheteur VOIR LES RENSEIGNEMENTS AU VERSO

5



Revenue Canada
Taxation

Revenu Canada
Impôt

NR4A-RCA
Supplementary — Supplémentaire

STATEMENT OF AMOUNTS PAID TO NON-RESIDENTS OF CANADA TO WHICH THE PROVISIONS OF PARAGRAPH 212(1)(j) OF THE INCOME TAX ACT APPLY
ÉTAT DES MONTANTS PAYÉS À DES NON-RÉSIDENTS DU CANADA AUXQUELS S'APPLIQUENT LES DISPOSITIONS DE L'ALINÉA 212(1)(j) DE LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Year	(A) Refund of Employer Contributions <i>Remboursement des cotisations de l'employeur</i>	(B) Refund of Employee Contributions <i>Remboursement des cotisations de l'employé</i>	(C) Distributions <i>Répartition</i>	(D) Payments on account of purchase price of interest in RCA <i>Paiement à valeur sur le prix d'achat d'un droit dans une convention de retraite</i>	(E) Other <i>Autre</i>
Année	(F) Non-Resident Income Tax Deducted <i>Impôt sur le revenu des non-résidents retenu</i>	(G) Foreign Social Security Number <i>Numéro de sécurité sociale à l'étranger</i>			

PAYEE: Surname First (in capital letters), Usual First Name and Initials, and Full Address
BÉNÉFICIAIRE: Nom de famille d'abord (en majuscules), prénom usuel et initiales et adresse complète

Name and Address of Payer
Nom et adresse du payeur

DISTRIBUTION OF COPIES

COPIES 1 and 2: To be delivered with copies 1, 2 and 3 of form NR4-NR4A Summary to Information Processing, Revenue Canada, Taxation Centre, ~~875 Heron Road, Ottawa, Ontario, K1A 1G9~~, (a) not later than the last day of March following the calendar year for which this return is required, or (b) within 90 days from the end of the taxation year of an estate or trust in which the payments were made.

COPIES 3 and 4: To be delivered to the recipient (a) not later than the last day of March following the calendar year for which this return is required, or (b) within 90 days from the end of the taxation year of an estate or trust in which the payments were made.

COPY 5: To be retained by the Payer or Third Person Purchaser.

Additional copies of this form may be obtained from your District Taxation Office.

Form authorized and prescribed by order of the Minister of National Revenue.

DISTRIBUTION DES COPIES

COPIES 1 et 2: À remettre avec les copies 1, 2 et 3 de la formule NR4-NR4A Sommaire au Traitement de l'information, Revenu Canada, Centre fiscal, ~~875, chemin Heron, Ottawa (Ont.), K1A 1G9~~, a) au plus tard le dernier jour de mars qui suit l'année civile visée par la présente déclaration, ou b) dans les 90 jours qui suivent la fin de l'année d'imposition d'une succession ou fiducie au cours de laquelle les paiements ont été effectués.

COPIES 3 et 4: À remettre au bénéficiaire a) au plus tard le dernier jour de mars qui suit l'année civile visée par la présente déclaration, ou b) dans les 90 jours qui suivent la fin de l'année d'imposition d'une succession ou fiducie au cours de laquelle les paiements ont été effectués.

COPIE 5: À conserver par le payeur ou le tiers acheteur.

On peut obtenir d'autres exemplaires de la présente formule au bureau de district d'impôt.

Formule autorisée et prescrite par ordre du Ministre du Revenu national.

DISTRIBUTION OF COPIES

COPIES 1 and 2: To be delivered with copies 1, 2 and 3 of form NR4-NR4A Summary to Information Processing, Revenue Canada, Taxation Centre, ~~875 Heron Road, Ottawa, Ontario, K1A 1G9~~, (a) not later than the last day of March following the calendar year for which this return is required, or (b) within 90 days from the end of the taxation year of an estate or trust in which the payments were made.

COPIES 3 and 4: To be delivered to the recipient (a) not later than the last day of March following the calendar year for which this return is required, or (b) within 90 days from the end of the taxation year of an estate or trust in which the payments were made.

COPY 5: To be retained by the Payer or Third Person Purchaser.

Additional copies of this form may be obtained from your District Taxation Office.

Form authorized and prescribed by order of the Minister of National Revenue.

DISTRIBUTION DES COPIES

COPIES 1 et 2: À remettre avec les copies 1, 2 et 3 de la formule NR4-NR4A Sommaire au Traitement de l'information, Revenu Canada, Centre fiscal, ~~875, chemin Heron, Ottawa (Ont.), K1A 1G9~~, a) au plus tard le dernier jour de mars qui suit l'année civile visée par la présente déclaration, ou b) dans les 90 jours qui suivent la fin de l'année d'imposition d'une succession ou fiducie au cours de laquelle les paiements ont été effectués.

COPIES 3 et 4: À remettre au bénéficiaire a) au plus tard le dernier jour de mars qui suit l'année civile visée par la présente déclaration, ou b) dans les 90 jours qui suivent la fin de l'année d'imposition d'une succession ou fiducie au cours de laquelle les paiements ont été effectués.

COPIE 5: À conserver par le payeur ou le tiers acheteur.

On peut obtenir d'autres exemplaires de la présente formule au bureau de district d'impôt.

Formule autorisée et prescrite par ordre du Ministre du Revenu national.

DISTRIBUTION OF COPIES

COPIES 1 and 2: To be delivered with copies 1, 2 and 3 of form NR4-NR4A Summary to Information Processing, Revenue Canada, Taxation Centre, ~~875 Heron Road, Ottawa, Ontario, K1A 1G9~~, (a) not later than the last day of March following the calendar year for which this return is required, or (b) within 90 days from the end of the taxation year of an estate or trust in which the payments were made.

COPIES 3 and 4: To be delivered to the recipient (a) not later than the last day of March following the calendar year for which this return is required, or (b) within 90 days from the end of the taxation year of an estate or trust in which the payments were made.

COPY 5: To be retained by the Payer or Third Person Purchaser.

Additional copies of this form may be obtained from your District Taxation Office.

DISTRIBUTION DES COPIES

COPIES 1 et 2: À remettre avec les copies 1, 2 et 3 de la formule NR4-NR4A Sommaire au Traitement de l'information, Revenu Canada, Centre fiscal, ~~875, chemin Heron, Ottawa (Ont.), K1A 1G9~~, a) au plus tard le dernier jour de mars qui suit l'année civile visée par la présente déclaration, ou b) dans les 90 jours qui suivent la fin de l'année d'imposition d'une succession ou fiducie au cours de laquelle les paiements ont été effectués.

COPIES 3 et 4: À remettre au bénéficiaire a) au plus tard le dernier jour de mars qui suit l'année civile visée par la présente déclaration, ou b) dans les 90 jours qui suivent la fin de l'année d'imposition d'une succession ou fiducie au cours de laquelle les paiements ont été effectués.

COPIE 5: À conserver par le payeur ou le tiers acheteur.

On peut obtenir d'autres exemplaires de la présente formule au bureau de district d'impôt.